

RAPPORT
N° 2012/O2/161

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2012

REUNION DES 8 ET 9 NOVEMBRE

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT
ET CREATION DU POLE D'EXCELLENCE TIC
EN FAVEUR DES ENTREPRISES DE LA FILIERE T.I.C
EN CORSE

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

OBJET :

**STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE
DU PÔLE D'EXCELLENCE TIC
EN FAVEUR DES ENTREPRISES DE LA FILIERE TIC EN CORSE**

INTRODUCTION.....	4
1. ENJEUX.....	4
2. CONTEXTE DE LA DEMARCHE	4
CHAPITRE 1 : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DE LA FILIERE TIC	7
1. ETAT DES LIEUX ET CARACTERISTIQUES DE LA FILIERE TIC	7
2. SYNTHESE DES FILIERES DE FORMATION ET DE RECHERCHE DANS LE DOMAINE TIC	9
CHAPITRE 2 : PRINCIPES DE CONSTITUTION D'UN POLE D'EXCELLENCE TIC	11
2.1 MOTIVATION POUR LA CONSTITUTION D'UN POLE D'EXCELLENCE	11
2.2 PHASES DE DEVELOPPEMENT DU POLE D'EXCELLENCE TIC DE CORSE.....	13
2.3 OBJECTIFS DEVOLUS AU POLE D'EXCELLENCE TIC DE CORSE	14
2.4 PRINCIPES DE GOUVERNANCE DU POLE D'EXCELLENCE EN FAVEUR DE LA FILIERE TIC EN CORSE	14
<i>Conseil de Gouvernance : instance décisionnelle du Pôle d'Excellence.....</i>	<i>15</i>
<i>Le Directoire.....</i>	<i>15</i>
<i>Le Comité Scientifique</i>	<i>16</i>
<i>Le Comité des Financiers</i>	<i>16</i>
<i>Les collèges thématiques.....</i>	<i>16</i>
CHAPITRE 3 : MISE EN ŒUVRE DU POLE D'EXCELLENCE TIC - PHASE 1.....	18
3.1 PORTAGE JURIDIQUE ET STRUCTURE FONCTIONNELLE DU POLE	18
3.2 UNE GOUVERNANCE ALLEGEE	18
3.3 POSER LES FONDATIONS DU POLE D'EXCELLENCE TIC DE CORSE	19
3.4 MOYENS DE FINANCEMENT	19
3.4 MOYENS DE FINANCEMENT	19
3.4.1 <i>Les financements du Pôle.....</i>	<i>19</i>
3.4.2 <i>Moyens de financement des projets.....</i>	<i>20</i>
3.4.3 <i>Le prévisionnel financier</i>	<i>21</i>
3.5 DYNAMIQUE D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DU POLE	22
3.5.1 <i>Mécanisme d'adhésion au Pôle</i>	<i>22</i>
3.5.2 <i>Susciter, reconnaître et accompagner les projets</i>	<i>22</i>
3.6 LE PLAN D' ACTIONS ET LES DISPOSITIFS MOBILISES	23
CHAPITRE 4: MISE EN ŒUVRE DU POLE D'EXCELLENCE TIC CORSE - PHASES 2&3.....	30
ANNEXES.....	32
ANNEXE 1 : « CONCLUSION : LES PILIERS DE LA FILIERE TIC CORSE ».....	33
ANNEXE 2 : LA CHARTE D'ADHESION AU POLE D'EXCELLENCE TIC.....	36
ANNEXE 3 : « CONTRAT DE COMPETITIVITE TIC »	37

INTRODUCTION

1. *Enjeux*

L'économie numérique (télécommunications, industries du numérique, audiovisuel, services informatiques et services en ligne) représente aujourd'hui un des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale. Dans la plupart des pays développés, son taux de croissance est le double de celui de l'ensemble de l'économie.

En France, ce secteur représente un quart de la croissance et a contribué à créer 700 000 emplois au cours des quinze dernières années. D'ici 2015, il génèrera 450 000 créations d'emplois supplémentaires.

Les investissements dans l'économie numérique démultiplient les gains de productivité et accroissent la compétitivité de l'ensemble des autres secteurs de l'économie.

Pour la Corse, le développement de ce secteur comme sa structuration constituent un enjeu d'avenir pour son développement économique, social et culturel. Source d'emplois qualifiés, il repose sur la compétence des hommes et la création de richesses numériques. Il sait s'affranchir des handicaps géographiques et de l'insularité, et correspond à un modèle de développement durable compatible avec les enjeux d'une société de la connaissance et du savoir.

2. *Contexte de la démarche*

Depuis 2003, la CTC s'est fortement engagée en faveur du développement des TIC.

Elle a ainsi lancé différentes initiatives en faveur des entreprises de la filière des Technologies de l'Information et de la Communication de Corse notamment par :

- Le renforcement d'infrastructures de haut débit et très haut débit (notamment dans le réaménagement et la création de zones d'activités) ;
- Le développement des usages et des services numériques pour les entreprises de tous les secteurs (à travers le dispositif @CTIC¹ en partenariat avec les chambres consulaires) et avec une approche spécifique pour les entreprises de la filière TIC.
- La création d'une mission des TIC (MITIC) pour conduire une démarche d'ingénierie.
- La publication en 2006 du « Livre Blanc pour la Société de l'Information en Corse ».

¹Délibération n° 05/71 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 avril 2005, approuvant le dispositif @CTIC

Aujourd'hui, différents documents structurants soulignent l'intérêt du développement des TIC et définissent conjointement une feuille de route pour leur émergence :

- Le POE FEDER dans le cadre de son axe 3.1 « *Renforcer la compétitivité par le développement et l'appropriation des TIC* » évoque l'effort nécessaire à mettre en œuvre dans le domaine des TIC afin de répondre efficacement aux opportunités du développement par l'attractivité, la compétitivité, la mise en réseau que permet la filière.
- La Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI) rappelle dans sa partie II.5 consacrée à « *l'Innovation dans les services* » les potentialités et le lien étroit entre innovation et TIC dans une économie dominée par les services marchands et administrés.
- L'Intelligence Economique s'accorde avec les TIC au travers des axes du plan d'actions assortis au Schéma Régional de l'Intelligence Economique de Corse (SRIE) 2011-2014, aussi bien dans ses aspects offensifs, défensifs, qu'en termes d'anticipation, de sécurisation, de prospective et de veille technologique.
- Enfin, la « feuille de route » de l'ADEC 2010-2014 prône également le développement d'une stratégie pour l'économie numérique et préconise que la Corse soit en pointe en matière de TIC.

Ces documents constituent la clé de voute d'une politique économique régionale, capable d'impulser les changements nécessaires, et qui fait le pari d'actions en intelligence collective dans les TIC.

En 2010, l'Agence de Développement Economique de la Corse en partenariat avec le Service du Développement Technologique de la CTC, a initié une étude afin de fournir un état des lieux de la filière TIC en Corse (réalité économique, composantes de la chaîne de valeur), d'évaluer son potentiel, d'identifier son poids économique, ses forces et faiblesses, d'éclairer les perspectives et de proposer des pistes d'action.

Cette étude commandée par la CTC a été réalisée avec l'assistance d'un cabinet d'étude spécialisé (INNO TSD). Ses conclusions ont permis d'établir précisément les contours d'un Pôle d'Excellence TIC qui sera consolidé grâce à l'expérience d'autres pôles en Corse comme celui du Nautisme ou du Pôle EnR MdE.

La stratégie de développement des TIC en Corse présentée dans ce rapport doit permettre de jeter les bases d'un cluster autour de la dynamique de Pôle et passe par différentes orientations prioritaires :

- Construire une vision à long terme partagée (et stable),
- Assurer une approche entrepreneuriale via le marché,
- Asseoir la reconnaissance et l'appui des décideurs régionaux, en mobilisant des structures et des moyens logistiques tout en offrant des dispositifs d'accompagnement et de financement,
- Mettre en place des moyens de communication et d'information modernes et performants,
- Susciter une collaboration soutenue avec la recherche publique et privée,

- Assurer la synergie et la mutualisation autour de projets communs et fédérateurs.

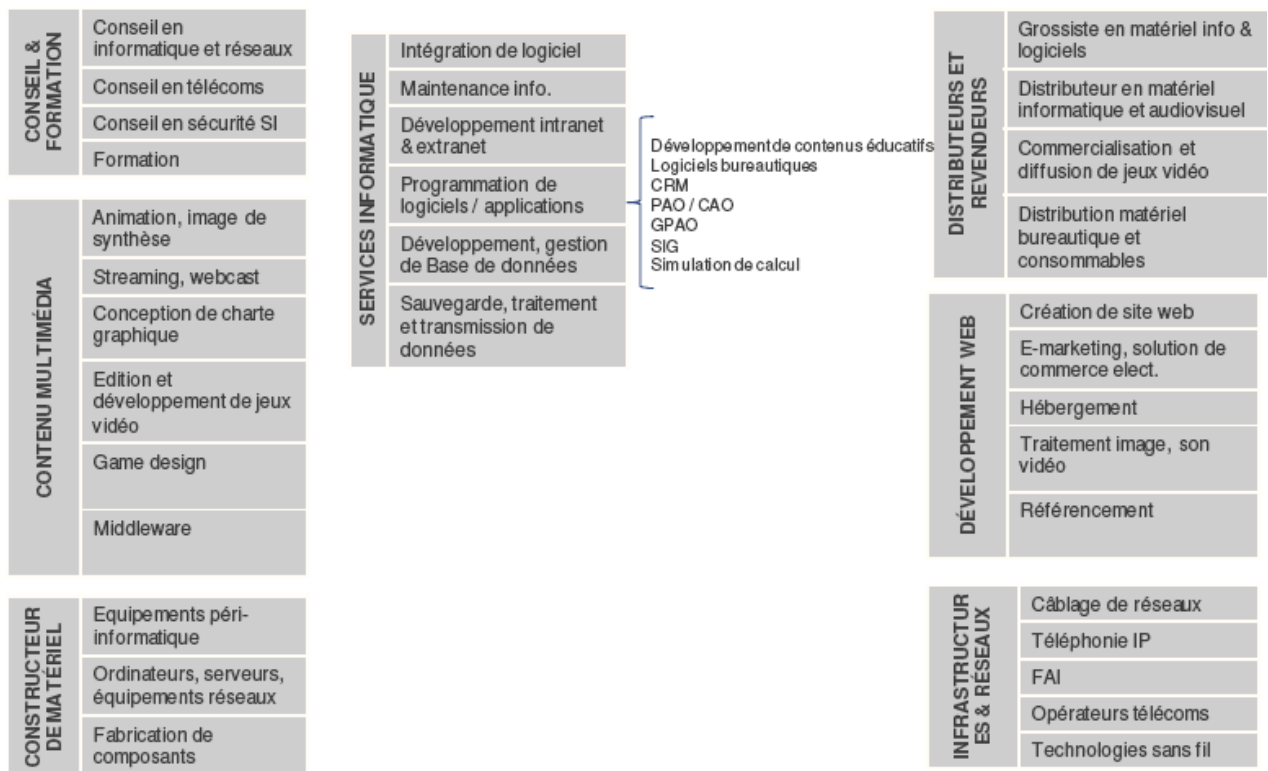
Le développement d'une filière TIC Corse au fort potentiel offre l'opportunité de diversifier l'économie, de stimuler l'ensemble des secteurs économiques et de favoriser la cohésion sociale. Une filière TIC d'excellence en Corse permettrait en cascade de renforcer la croissance, la compétitivité, l'efficacité de l'ensemble du tissu insulaire et contribuerait à améliorer l'attractivité du territoire.

CHAPITRE 1 : Etat des lieux et perspectives de la Filière TIC

1. Etat des lieux et caractéristiques de la filière TIC

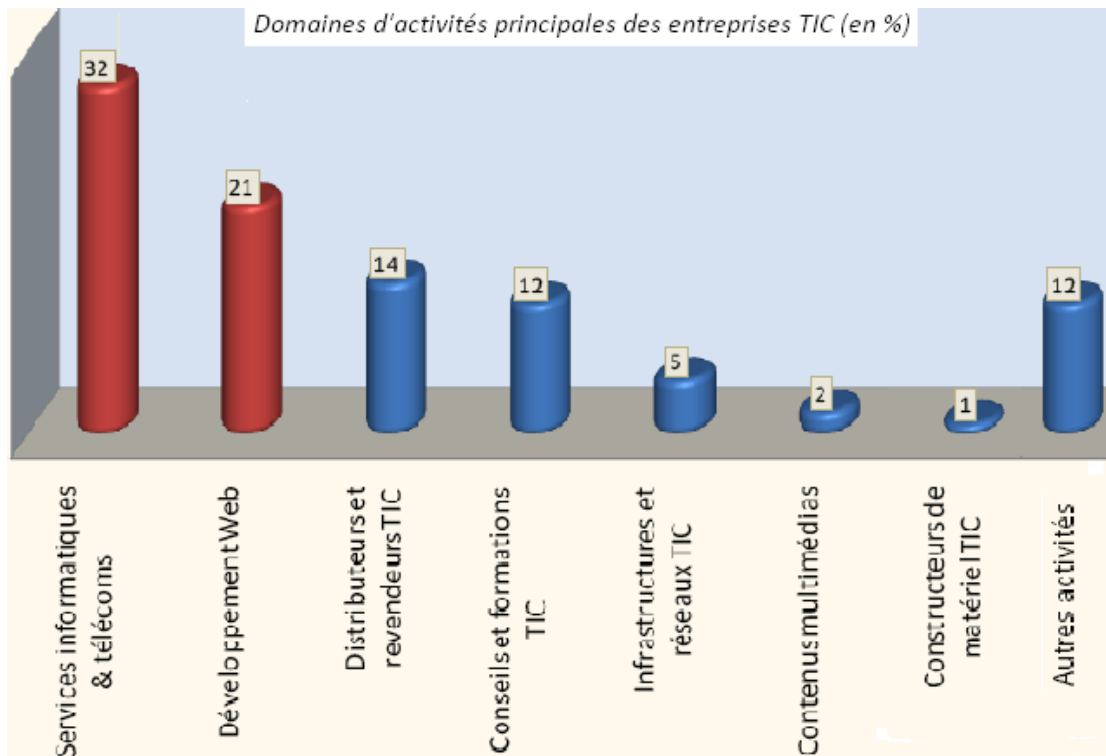
L'étude de la filière TIC régionale réalisée en 2010 par la CTC a démontré qu'il existait en Corse un creuset d'entreprises œuvrant dans le secteur des TIC et capables de créer des services numériques de qualité, prompts à stimuler les activités économiques insulaires et à stimuler le développement social et culturel du territoire.

L'état des lieux réalisé (issu de la consultation des entreprises du secteur) a permis d'élaborer un premier référencement et un éclairage sur les domaines d'activités constitutifs de la filière TIC (à partir de la nomenclature ci-dessous).



Les éléments suivants sont issus de l'étude sur la filière TIC en Corse menée par INNO TSD dont les conclusions figurent en annexe 1 au présent rapport.

La filière TIC en Corse compte environ 200 entreprises et un potentiel de 850 emplois. Le tableau ci-dessous caractérise la répartition des entreprises dans les domaines d'activité identifiés par la nomenclature :



Source: " Etude sur la filière TIC en Corse " du Cabinet INNO TSD

L'étude a mis ainsi en évidence que la filière TIC insulaire est caractérisée par deux activités principales : services informatiques & télécom (32 %) et le développement Web (21 %), soit au total plus de la moitié des entreprises de la filière TIC.

La topologie des entreprises peut être décrite en quelques éléments clés :

- 25 % des entreprises sont mono-activité et 80 % appartiennent au secteur tertiaire.
- 94 % sont des TPE (inférieures à 10 salariés) et 49 % n'ont pas de salarié.
- 52 % ont l'intention de recruter dans les 2 ans à venir (à Bac+2 pour 41 % et à Bac+5 pour 39 %).

Malgré leurs sous-tailles critiques elles sont globalement actives et dynamiques sur leur marché :

- 64 % ont établi leur marché sur l'île.
- 47,5 % sont sur un marché en croissance.
- 5 % seulement connaissent de réelles difficultés.
- 62,5 % envisagent de faire évoluer leur stratégie, par l'intégration d'innovation et de technologie (59 %) ou le positionnement sur des marchés émergents (21 %).

Globalement :

- La filière TIC insulaire apparaît comme dynamique et solide face à la crise. Elle porte en elle des « success stories » qui ont su se faire une place sur leur marché qu'il soit local, national ou international. Les entreprises TIC insulaires savent se distinguer par des produits innovants et/ou sur-mesure adaptés au marché local, ce qui permet d'envisager des recrutements qualifiés.
- Toutefois, il ressort de l'étude que la sous-taille critique des entreprises, le peu de collaborations qu'elles nouent entre elles, constituent des freins à leur développement et à la conquête de nouveaux marchés.
- Par ailleurs, le positionnement de l'offre numérique des entreprises TIC insulaires essentiellement tourné vers le marché local (en grande partie nourrie par la commande publique) limite leur développement.
- Si à court terme la viabilité du secteur n'est pas en péril, une action structurante s'impose pour donner l'impulsion nécessaire à l'émergence d'une filière TIC insulaire susceptible de conquérir de nouveaux marchés et de structurer un secteur économique au fort potentiel ouvert sur les marchés internationaux.

2. Synthèse des filières de formation et de recherche dans le domaine TIC

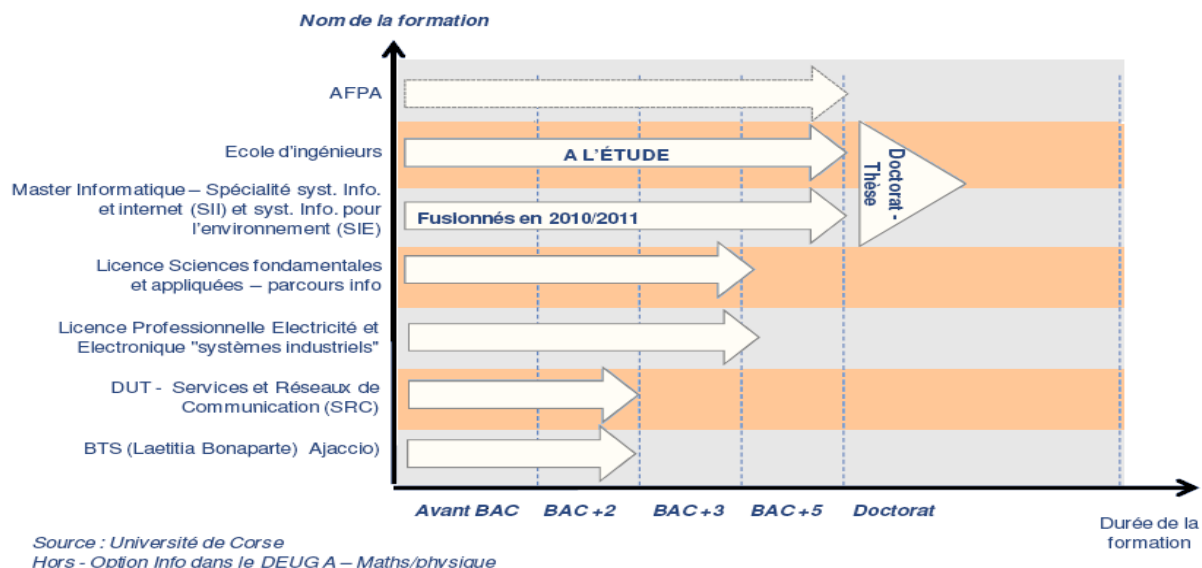
L'étude réalisée a mis en évidence une forte demande des entreprises de la filière en personnel qualifié. Aujourd'hui plusieurs filières en formation initiale ouvrent sur des métiers relevant de l'Informatique et des TIC.

Les filières de formation post-baccalauréat rattachées à l'informatique et aux TIC sont présentes au sein de l'Université avec l'IUT, au sein des lycées (Cités Techniques) avec 2 BTS ainsi qu'à l'AFPA.

L'Université de Corse intègre depuis de longues années les TIC dans sa carte de formation et ses programmes de recherche.

L'offre de formation universitaire représente une centaine d'étudiants (sur environ 4 000 au total).

Dans l'optique de renforcer l'offre de formation de la filière, l'Université intégrera prochainement un cycle TIC à l'école d'ingénieurs (PaoliTech).



L'Université développe un projet de recherche, labellisé par le CNRS, dédié au TIC, qui a vocation à s'inscrire dans les problématiques internationales de développement de technologies de pointe en informatique et dans les enjeux territoriaux de développement de la Corse. Il s'articule autour d'un aspect scientifique (développement de concepts génériques de modélisation et de simulation à événements discrets) et technologique (mise en œuvre de concepts et d'outils dans le cadre d'applications concrètes).

La capacité de recherche de l'Université de Corse sur le domaine s'exprime par :

Fonctions	Nombre
Professeurs des Universités	4
Maître de conférences HDR	1
Maîtres de conférences	6
Chercheur associé	1
Doctorants	5

CHAPITRE 2 : PRINCIPES DE CONSTITUTION D'UN PÔLE D'EXCELLENCE TIC

2.1 Motivation pour la constitution d'un Pôle d'Excellence

Les pistes d'action mises en évidence par l'étude convergent vers l'engagement d'une action collective aboutissant à la constitution d'un Pôle d'Excellence des entreprises TIC de Corse.

Les motivations qui président à la constitution d'un Pôle d'excellence sont les suivantes :

- **Soutien aux entreprises et aux projets** : Le Pôle apporte une palette de services et de moyens que chaque entreprise insulaire ne pourrait trouver seule et fera son slogan de "l'union fait la force". L'intervention du Pôle doit permettre aux projets qu'il soutient de bénéficier d'une réelle valeur ajoutée notamment en termes :
 - d'ingénierie de projet
 - d'accès aux financements
 - de visibilité et de communication
- **Animation** : L'animation du Pôle vise à créer une véritable synergie entre les différents acteurs, par l'organisation de diverses manifestations d'intérêt général ou encore par la réalisation de prestations de services. Cette animation assure la mise en synergie des acteurs de la filière avec les institutions, le monde de la recherche, de l'enseignement et les organismes financiers.
- **Capitalisation des savoir-faire** : Le Pôle d'Excellence permet de capitaliser les savoir-faire, dans le domaine numérique en mettant en réseaux les entreprises, et en leur donnant l'opportunité de générer des avantages compétitifs, voire comparatifs, après avoir atteint une masse critique.
- **Mutualisation et essaimage** : Le Pôle favorise la mutualisation des compétences et savoir-faire, qui se diffuseront et irrigueront alors d'autres secteurs d'activités (service et sous-traitance, etc.). Cet esprit de cluster favorisera ainsi la prospérité par synergie entre grappes d'entreprises d'un même secteur. Au niveau du Pôle d'Excellence TIC, la propagation pourra se faire au sein de filières transverses, créant dès lors un effet démultiplicateur. Ce processus de polarisation sera encouragé en s'appuyant sur des zones et activités et de la co-localisation d'activités.
- **Compétitivité** : La constitution d'un Pôle d'Excellence TIC correspond à une démarche de type micro-cluster prompte à susciter un développement à forte valeur ajoutée de la filière TIC en Corse. Il permet aux entreprises qui le composent de se donner les moyens de rayonner au-delà de la Corse sur des marchés nationaux et internationaux.

- **Veille, Recherche et innovation** : Le Pôle garantit la mise en perspective de la filière sur des axes stratégiques de l'économie de la connaissance, et sur des marchés en forte croissance. Il doit permettre de mutualiser une veille stratégique et concurrentielle afin d'investir des marchés d'avenir. Le Pôle a vocation à intégrer la Recherche au cœur de ses activités. Dans ce domaine l'Université de Corse agirait comme catalyseur d'énergie en mobilisant notamment son potentiel d'enseignant-chercheurs et ses doctorants.

Ces motivations reprennent les six pistes d'actions structurantes identifiées lors de l'étude filière résumées dans le tableau ci-dessous :

Pistes Identifiées	Objectifs assignés
<i>Encourager les collaborations entre les entreprises de la filière</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Etre portée collectivement et avec neutralité (puissance publique-entreprise) - Etre représentative des entreprises de la filière - Aboutir à des actions concrètes qui émergent de besoins clairement exprimés par les entreprises - Favoriser la synergie
<i>Développer les marchés utilisateurs et les nouveaux usages</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Ancrer les TIC dans les filières « traditionnelles corses » (agroalimentaire, nautisme, tourisme, construction) - Sensibiliser à de nouveaux usages et besoins-métiers impliquant les TIC - Permettre l'expansion des entreprises de la filière - Accroître la capacité d'innovation et de R&D - Développer l'offre produits et services proposés et les marchés utilisateurs (lever une demande)
<i>Améliorer la quantité et la qualification des ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins collectifs, définir un profil de base commun - Mutualiser les formations continues pour réduire les coûts (organiser les sessions de formations en Corse) - Encourager l'emploi de stagiaires et d'étudiants en alternance
<i>Faciliter l'accès aux aides publiques insulaires, nationales et européennes</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les aides aux entreprises (petite taille, chiffre d'affaire réduit, souvent jeunes) - Faciliter l'accès en sensibilisant les entreprises sur les aides nationales et internationales qui existent, les conditions d'accès, le type de projets soutenus...
<i>Améliorer l'environnement des entreprises</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un espace dédié à ces entreprises grosses consommatrices de débit mais répondant à la diversité de la demande (location, espace de co-working, logique patrimoniale)
<i>Mettre en place des outils commerciaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la filière et les savoir-faire des entreprises - Instaurer une plateforme d'échanges

Au travers de ces perspectives se dessine le Pôle d'Excellence TIC de Corse et se traduit l'ambition de la CTC de devenir une terre d'excellence, un territoire d'innovation et une vitrine de projets ouverts sur la société de l'information et du savoir.

En ce sens, le développement de ce Pôle s'inscrit dans la stratégie de développement économique fixée par la CTC qui consiste à structurer, à dynamiser le tissu entrepreneurial insulaire, à attirer des activités nouvelles et à renforcer l'aménagement économique et numérique du territoire.

Le Pôle d'Excellence TIC de Corse trouvera toute sa place dans le domaine du développement durable et de l'innovation. Ces deux leviers étant déterminants pour garantir son développement harmonieux.

C'est autour de la création et de la mise en dynamique d'un Pôle d'Excellence en faveur de la filière TIC de Corse que s'articule l'action publique de la Collectivité Territoriale de Corse exposée dans le présent rapport.

2.2 Phases de développement du Pôle d'Excellence TIC de Corse

Il est proposé de développer un Pôle d'Excellence en faveur de la filière TIC en trois phases correspondant chacune à un niveau de maturité.

Phase 1 : Asseoir les fondations - 2013-2014

Principe : Pendant cette phase la Collectivité Territoriale de Corse assure la mise en place du Pôle, son portage et son animation.

Ainsi, elle préfigure une gouvernance du pôle, fédère les premiers adhérents, organise les réflexions et aide à la définition des actions prioritaires. Elle identifie les structures relais qui pourront prendre en charge l'éclosion d'une structure compétente. Elle accompagne la démarche jusqu'en 2014/2015 date à laquelle sont transférées les compétences de gouvernance du Pôle aux entreprises adhérentes.

Phase 2 : Autonomiser le Pôle - 2015-2016

Principe : La phase 1 ayant permis d'identifier la structure porteuse de la démarche Pôle d'Excellence, en phase 2, cette structure porteuse est prise en charge par les adhérents du Pôle. Il s'agit d'une phase au cours de laquelle la filière s'approprie la gouvernance du Pôle et consolide son plan d'action, ses secteurs clés, sa dynamique d'excellence.

Il s'agit d'une période charnière de passage de témoin entre la phase d'accompagnement de la CTC et celle d'autonomisation de la filière.

Phase 3 : Accompagner la phase de maturité de la filière - à partir de 2017

Principe : Les phases 1 et 2 ont permis au Pôle de trouver sa gouvernance, fixer ses objectifs et sa dynamique d'excellence. Ce troisième cycle correspond à une phase de maturité issue des premiers retours d'expérience et succès enregistrés. Cette phase doit permettre de définir des objectifs plus ambitieux, tant sur les marchés qu'en matière de R&D et d'innovation, ainsi que de créer un véritable écosystème autour de la filière TIC.

Le présent rapport s'attache à définir les éléments de mise en place de la phase 1.

Les autres phases seront définies ultérieurement sur la base du retour d'expérience de la première phase.

2.3 Objectifs dévolus au Pôle d'Excellence TIC de Corse

Le développement mondialisé du secteur des technologies de l'information est aujourd'hui une source importante de la croissance de l'économie. L'évolution technologique et le cycle de renouvellement des produits sont de plus en plus rapides, obligeant les entreprises du secteur à s'adapter en permanence notamment en termes d'innovation et de progrès techniques.

En ce sens, le développement d'une filière d'entreprises autour des Technologies de l'Information et de la Communication ouvre, pour la Corse, des perspectives de développement tant pour les entreprises du secteur que pour l'ensemble du tissu social, économique et culturel insulaire.

Un Pôle d'Excellence doit être en mesure de :

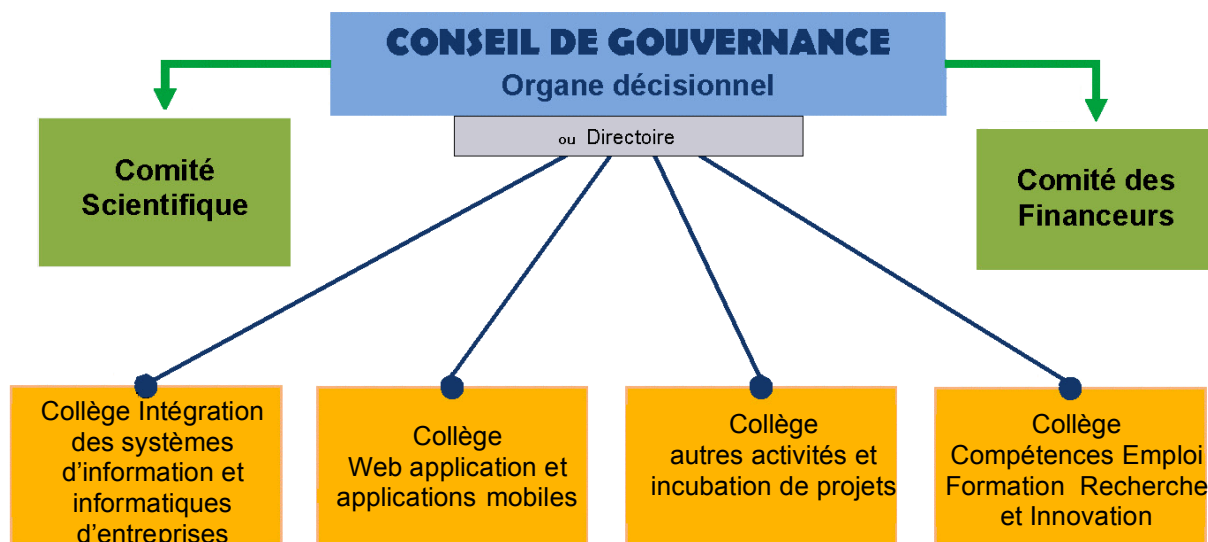
- dynamiser et promouvoir la Corse comme un territoire de projets, d'innovation et de développement durable,
- stimuler en Corse de nouvelles initiatives de coopération, et de promotion de solutions innovantes et respectueuses de l'environnement,
- conforter et valoriser les efforts de la Collectivité Territoriale de Corse dans le domaine de l'aménagement numérique du territoire,
- positionner la Corse comme territoire d'excellence en matière de TIC.

2.4 Principes de gouvernance du Pôle d'Excellence en faveur de la filière TIC en Corse

La mise en œuvre du Pôle d'Excellence en faveur de la filière TIC en Corse réclame une gouvernance et un pilotage adaptés au rôle de chacun des acteurs impliqués dans la démarche.

Il s'agit à la fois de répondre à la politique publique de la CTC, et d'asseoir le Pôle à travers les orientations et le plan d'action qu'il aura défini.

La gouvernance du Pôle pourrait, dès qu'il aura atteint son niveau de maturité, à l'horizon 2014, s'appuyer sur le schéma organisationnel ci-après :



Conseil de Gouvernance : instance décisionnelle du Pôle d'Excellence

Le conseil de Gouvernance pourrait avoir pour missions de :

- définir les axes d'études et de recherche servant au mieux les intérêts du Pôle sur proposition des collèges ;
- définir les conditions d'éligibilité des projets du Pôle à la labellisation et se prononcer sur le plan de financement des différents projets ;
- harmoniser l'activité des différents collèges entre eux ;
- développer les relations et les structures d'échanges entre les acteurs du secteur des TIC au niveau régional et international ;
- favoriser la mise en place de collaborations entre les différents acteurs du Pôle ;
- établir des relations avec les Pôles de compétitivité (SCS, Images&Réseaux, etc.) pouvant réaliser des actions susceptibles de favoriser le développement des projets du Pôle.

Le Conseil de Gouvernance sera présidé par le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ou son représentant. Ses membres seront désignés par arrêté délibéré du Président du Conseil Exécutif de Corse².

Le Directoire

Le Directoire aura pour mission de suppléer l'organe décisionnel quand cela sera nécessaire afin de fluidifier l'instruction des projets potentiellement labellisables et de ne pas entraver l'ouverture de la voie d'accès aux financements spécifiques octroyés pour des projets d'excellence. Par souci de réactivité la sollicitation du Conseil de Gouvernance (ou du Directoire) pourra être effectuée de façon dématérialisée (courriel, puis via une plateforme d'échanges ultérieurement).

Cet organe supplétif sera composé de 3 à 4 personnes appartenant au Conseil de Gouvernance.

²A minima dès sa phase 2, le Conseil de Gouvernance pourrait être composé des Présidents des Agences et Offices concernés, de l'Université, des Chambres Consulaires, ainsi que de représentants de l'Etat et des rapporteurs des différents collèges.

Les membres du Directoire seront proposés par le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant et validés par le Conseil de Gouvernance.

Le Comité Scientifique

Le Comité Scientifique pourra être saisi par le Conseil de Gouvernance (ou le Directoire) afin d'émettre un avis sur des questions d'ordre stratégique ou encore pour se prononcer sur l'aspect scientifique et technique d'un projet.

Ses membres sont des spécialistes désignés *intuitu personae* pour leur compétence, leur expertise scientifique dans le monde universitaire ou/et dans des organismes de recherche...

Ce comité pourrait se constituer de personnes appartenant aux structures assurant la tutelle du Pôle (ADEC et SDT) et d'experts dans le domaine des TIC (chercheurs, représentant du Pôle Solutions Communicantes Sécurisées (SCS) - PACA...).

Ces membres seront désignés par le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant et validés par le Conseil de Gouvernance du Pôle.

Le Comité des Financeurs

Le Comité des Financeurs aura pour mission de se prononcer sur le financement des projets labellisés. Il se réunira sur saisine du Conseil de Gouvernance (ou du Directoire). Il s'attachera à garantir des moyens de financement propres à la réalisation des projets labellisés et soutenus au delà de la mobilisation d'outils financiers indépendants des Pôles, tels le Fonds Unique Interministériel, ou encore les aides de l'Agence Nationale de la Recherche.

Le Comité des Financeurs pourra faire appel au Président de la CADEC (qui conduirait les travaux de ce comité), au Directeur de l'ADEC, aux représentants de la Plateforme Corse Financement et aux représentants de chacun des organismes bancaires insulaires intéressés par la démarche.

Les collèges thématiques

Afin d'organiser les travaux et les réflexions au sein du Pôle d'Excellence plusieurs collèges représentatifs pourront être créés. Ils seront une force de proposition de projets et auront pour principales missions :

- d'expertiser les projets sollicitant une labellisation ;
- d'effectuer une veille stratégique du domaine auquel ils se rattachent ;
- de proposer des orientations stratégiques au Conseil de Gouvernance, organe décisionnel ;
- de proposer des groupes de travail et des missions d'études.

Le Pôle d'Excellence se structurera autour de quatre collèges :

- **Collège « Intégration des systèmes d'information et informatiques d'entreprises »** : (32 % des entreprises de la filière TIC insulaire)

- **Collège « Web applications et applications mobiles » :** *(21 % des entreprises de la filière TIC insulaire)*
- **Collège autres activités et incubation de projets :**
Ce collège a vocation à incuber des projets qui pourront ensuite s'individualiser dans un collège spécifique. Il permet également d'ouvrir le Pôle aux activités TIC non représentées et à d'autres champs d'activités liées au numérique (audiovisuel, édition, communication...). Il favorise les transversalités et le développement d'un écosystème adapté à la filière.
- **Collège Compétence - Emploi - Formation - Recherche - Innovation :**
Ce collège a une vocation transversale et irrigue l'ensemble des autres collèges du Pôle. Il fédère les acteurs de la formation, de l'emploi, de la gestion des compétences, de la recherche et de l'innovation afin de stimuler le développement du Pôle. Il structure l'écosystème du Pôle autour de la compétence des hommes, de la capacité d'innovation et de recherche de l'île.

CHAPITRE 3 : MISE EN ŒUVRE DU POLE D'EXCELLENCE TIC - PHASE 1

La mise en œuvre opérationnelle du Pôle est conditionnée à la réalisation de la phase 1 «asseoir les fondations du Pôle» qui s'amorcera dès 2013 pour aller jusqu'à fin 2014.

3.1 Portage juridique et structure fonctionnelle du Pôle

La phase de fondation du Pôle d'Excellence TIC (2013-2014) sera assurée par la Collectivité Territoriale de Corse.

Un référent au sein de la CTC sera désigné par arrêté délibéré au Conseil Exécutif afin d'assurer la fonction de Secrétaire Général pendant la durée du portage du Pôle (phase 1). Cette personne sera mobilisée soit par le recours à un contrat de mission de trois ans à plein temps, soit par un redéploiement interne au sein de la CTC.

Le Secrétaire Général du Pôle aura en charge le suivi administratif et financier des activités du Pôle et son animation. Il pourra s'appuyer sur les ressources de l'ADEC et de la CTC (SDT).

Afin d'optimiser le fonctionnement du Pôle, le référent pourra ponctuellement recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin d'apporter un accompagnement, une expertise voire des conseils techniques dans le cadre de projets à potentialités.

Le poste de Secrétaire Général et les AMO feront l'objet de demandes de cofinancement dans le cadre des programmes contractualisés (Programmes Opérationnels Européens et Contrat de Projet pour la période 2007-2013).

3.2 Une Gouvernance allégée

La Gouvernance de la Phase 1 sera allégée et limitée dans un premier temps à un Conseil de Gouvernance Elargie regroupant les prérogatives de l'ensemble des instances précédemment décrites (en partie 2.4).

Ce Conseil de Gouvernance Elargie sera composé du Directoire, d'une personne appartenant au Comité Scientifique, d'une personne appartenant au Comité des Financeurs, et d'un représentant de chacun des collègues.

Sa composition détaillée sera arrêtée en Conseil Exécutif pour une durée de 3 ans.

Au terme de cette période, qui permettra au système de s'ajuster, la gouvernance-cible sera mise en place pour accompagner les phases 2 et 3. Les Conseil de Gouvernance et Directoire, Comité scientifique, Comité des Financeurs, ainsi que les quatre collègues thématiques pourront être à ce moment activés.

3.3 Poser les fondations du Pôle d'Excellence TIC de Corse

Le Pôle d'Excellence TIC de Corse dans sa phase 1 s'appuiera sur l'ADEC et le SDT, mais également sur les partenaires institutionnels, afin de favoriser les stimuli autour des usages numériques dans les entreprises comme dans la recherche.

Ainsi, afin de gagner en lisibilité, en capacité d'animation, d'expertise et d'appui au sein du Pôle, il est proposé d'organiser un guichet unique, dont le Secrétariat Général du Pôle assurera le point d'entrée. L'ADEC et le SDT seront en charge de canaliser les demandes touchant à la filière vers le guichet ainsi que les dossiers en cours d'instruction touchant aux entreprises TIC. Le SDT interviendra notamment en soutien à la dynamique, par de l'expertise-projet, de l'expertise-activités et de la veille TIC...

Pour cela, l'articulation ADEC/SDT se doit d'être opérante en termes de collaboration et d'accompagnement.

Pendant cette période, le Secrétaire Général jouera le rôle d'animateur et sera l'interlocuteur unique. Il pourra s'adjoindre autant que de besoin des compétences annexes. A cette fin mais aussi dans l'optique de la structuration du Pôle, il réalisera une cartographie des compétences (et des référents).

Pendant cette phase 1, le Secrétaire Général devra notamment :

- Informer les entreprises et les acteurs socio-économiques des missions du Pôle pour susciter l'adhésion ;
- Structurer, animer et faire fonctionner le Pôle ;
- Créer les passerelles entre le Pôle et le monde entrepreneurial insulaire en confortant le secteur des entreprises insulaires dans leur stratégie numérique, en coordination avec les CCI (stimulation des usages de toutes les entreprises corses à travers le dispositif @CTIC notamment) ;
- Construire un partenariat étroit entre le monde universitaire et le Pôle afin de mettre en œuvre les synergies permettant à l'Université de Corse de développer, de renforcer, voire d'adapter ses axes de recherche et sa carte de formation aux besoins de la filière TIC.

3.4 Moyens de financement

3.4.1 Les financements du Pôle

La structuration de la filière, comme la démarche d'accompagnement par le Pôle des entreprises, va s'organiser progressivement et en terme de financement.

Afin d'assurer l'ensemble de ses missions de structuration, le Pôle recevra des financements sur un « **Fonds Régional** » spécifique. Ce fonds sera financé par les crédits de l'action économique de la Collectivité Territoriale de Corse et abondé par des crédits communautaires.

Sa gestion sera confiée à l'ADEC, qui bénéficiera, au titre de sa dotation annuelle de fonctionnement, d'un abondement spécifique pour la gestion des activités du Pôle. Il sera dédié à ce fonds une ligne propre du budget de l'action économique. Une comptabilité séparée sera tenue au nom du Pôle d'Excellence TIC de Corse.

Le fonds devra répondre à un besoin de souplesse et de réactivité mais il devra également donner des garanties de rigueur aux futurs partenaires financiers.

L'objectif à moyen terme est de permettre l'accès à d'autres sources de financement : abondement du budget du Pôle par les partenaires privés ; positionnement sur des appels à projets dans le cadre de programmes européens.

Le « Fonds Régional du Pôle d'Excellence TIC de Corse » sera destiné à assurer le fonctionnement du Pôle, et à financer les projets d'excellence, qui par ailleurs pourront élargir aux outils de la Plateforme Corse Financement.

3.4.2 Moyens de financement des projets

- **Les mesures TIC du Contrat de Projet et des Programmes Opérationnels Européens pour 2007-2013**

Il s'agit ici de subventions versées au titre des programmes contractualisés. En fonction de l'évolution du Pôle, une orientation spécifique des fonds contractualisés vers le Pôle pourra être envisagée comme par exemple un pourcentage de financement spécifique dans le cadre des projets labellisés par le Pôle.

- **La plateforme Corse-Financement**

Classiquement, tous les projets peuvent disposer de la gamme des outils financiers de la plateforme Corse-Financement. Celle-ci privilégie l'ingénierie financière des projets insulaires en répondant aux besoins de bancarisation, de crédit et de fonds propres.

- **Les projets d'excellence : le « Contrat compétitivité TIC »**

La labellisation des projets leur ouvre la voie d'accès aux financements spécifiques du « **Fonds Régional du Pôle d'Excellence TIC de Corse** ».

Le déclenchement de ce fonds se matérialise via un financement direct, au travers d'un régime d'aide spécifique, le « **Contrat Compétitivité TIC** » s'inspirant du régime d'aide « **Contrat Compétitivité Energie** »³. Le « **Contrat Compétitivité TIC** » est une mesure exclusivement dédiée aux secteurs d'activité des TIC, et utilisable uniquement dans le cadre du Pôle d'Excellence TIC. Il est destiné à accompagner un porteur de projet pour le financement d'un programme de création ou de développement d'activités sur une période de trois ans.

A ce titre, il permet d'intégrer le financement des besoins en investissement et/ou en fonctionnement dans la limite du seuil « de minimis » sur une période de trois ans.

³Adopté par la délibération n° 05/266 AC de l'Assemblée de Corse, en date du 15 décembre 2005 (approuvant la mise en œuvre du volet corse du pôle de compétitivité PACA-CORSE consacré aux énergies non génératrices de gaz à effet de serre et aux énergies renouvelables).

Le règlement d'aide est présenté en annexe 3 du présent rapport.

Le « Contrat de Compétitivité TIC » peut être mobilisé dans le cadre du lancement d'un appel à projets dont les services de l'ADEC définiront le cadre à proposer au Conseil Exécutif.

De plus, des tuilages pourront également être effectués, en fonction des projets, avec les aides disponibles au sein des dispositifs comme la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI) ou le Schéma Régional d'Intelligence Economique (SRIE).

3.4.3 Le prévisionnel financier

Le prévisionnel financier prend en compte l'effort qu'il sera nécessaire de fournir afin d'impulser la dynamique de fédération au sein du Pôle, sur la base des précédentes expériences de constitution du Pôle de compétitivité Cap'Energies et du Pôle d'Excellence Cap'Nautic qui montrent que le ratio investissement/fonctionnement ne peut être optimum en phase de lancement. Néanmoins dès 2014, la filière devra être à même de se porter seule, comme de tendre vers l'équilibre.

Le plan de financement prévisionnel du Pôle a été évalué pour la phase 1 à 390 000 euros en fonctionnement (éligible et cofinancé à 48 % par les fonds européens au titre de la mesure 3.1.2 du PO-FEDER 2007-2013 et à 52 % par la CTC) et à 2,4 millions d'euros en investissement (100 % CTC - Fonds Régional TIC).

Financement du Pôle (via le fonds régional du Pôle d'Excellence TIC)			
Postes de dépenses	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Fonctionnement			
- AMO de conseil et d'expertise pour accompagner le développement du Pôle (<i>optionnelle</i>)	60 000 €	60 000 €	60 000 €
- Animation, publications, séminaires, conventions, événementiel et promotion...	50 000 €	70 000 €	90 000 €
TOTAL	110 000 €	130 000 €	150 000 €
			390 000 €

Financement des projets			
Aides individuelles	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Soutien aux projets d'excellence	600 000 €	800 000 €	1 000 000 €
TOTAL			2 400 000 €

En termes de suivi et de résultats, il est proposé en phase 1 de renseigner des indicateurs de performance concernant les opérations menées et/ou financées (cf. chapitre 4).

Il importera en phase 2 d'organiser l'évaluation quantitative et qualitative de la stratégie mise en place, par une analyse des retombées économiques et sociales (nombre d'emplois générés...). Des objectifs de résultats seront fixés par le Conseil de Gouvernance chaque année.

En termes d'aides, un arbitrage sera nécessaire entre les subventions allouées via le Contrat de Compétitivité TIC et les aides directes des autres dispositifs existants Cors'emploi 2...), dans le respect des aides communautaires en vigueur.

Le cumul des aides directes et indirectes se fera également dans le cadre des règlements d'aides communautaires.

3.5 Dynamique d'accompagnement au sein du Pôle

3.5.1 Mécanisme d'adhésion au Pôle

Afin de permettre aux différents acteurs du secteur, quels qu'ils soient, de s'identifier au Pôle d'Excellence et à sa démarche, un processus d'adhésion (non payant en phase 1) sera mis en place.

Ce processus prendra appui sur l'appel à référencement qui sera lancé. Divers moyens de communication seront mobilisés afin de toucher le plus grand nombre et de permettre à ceux qui le souhaitent de participer au Pôle.

L'adhésion de chaque membre se fera en référence aux différents collèges constitués. Chaque demande d'adhésion sera validée par le Conseil de Gouvernance. Par ailleurs, sauf dérogation accordée par le Conseil de Gouvernance, chaque membre ne pourra être répertorié que dans un seul collège. Le mécanisme de gouvernance, et l'existence de rapporteur au sein de chaque collège, permettront la représentation des adhérents qui auraient vocation à émarger dans plusieurs collèges.

Dans le même temps, le Pôle élaborera sa **charte d'adhésion**. (cf. Annexe 2)

3.5.2 Susciter, reconnaître et accompagner les projets

Le Pôle TIC devra jouer un rôle proactif dans la constitution de projets. Il aura naturellement vocation à repérer, faire émerger, accompagner les projets et à favoriser leurs développements.

Il pourra désormais s'appuyer sur le partenariat entre l'ADEC (Incubateur de Corse) et l'Incubateur Multimédia Belle de Mai, portant sur « l'accompagnement de projet innovant dans le numérique »⁴. Ce partenariat devra notamment faciliter la détection, l'expertise, l'émergence et la co-incubation de projets innovants dans le numérique et le multimédia.

⁴ Adopté par la délibération n° 11.15 CA de l'ADEC en date du 5 octobre 2011.

Au sein du Pôle, la notion de projet n'est pas limitative, ainsi tous les types de projets tendant vers l'excellence pourront faire l'objet d'une procédure de reconnaissance par le Pôle et bénéficier d'une labellisation.

La labellisation est destinée aux projets d'excellence. Elle devra permettre à des projets dont le potentiel d'évolution sera jugé intéressant d'accéder aux différents outils financiers mobilisables. Par ailleurs, le label pourra être conditionné par divers critères tels que l'ampleur du projet, son potentiel, son caractère éco-conditionnel, ses aspects innovants, son appropriation du développement durable, ses retombées en termes économiques et sociaux...

Le Pôle procédera par appels à projets et à manifestation d'intérêt sur des thématiques définies pour accompagner et conduire in fine les projets sélectionnés vers la labellisation. Le Secrétariat Général du Pôle assurera, conjointement avec l'AMO, l'ingénierie de projet avant sa présentation devant le Conseil de Gouvernance.

Les comités technique et financier viendront éclairer leurs jugements.

La reconnaissance de la pertinence, voire de l'excellence d'un projet, va orienter le type de ressources financières régionales mobilisées. (cf. paragraphe 3.4)

A partir d'un certain nombre de projets labellisés, le Conseil de Gouvernance (Elargie) (ou le Directoire) pourra décerner un label concernant les entreprises elles-mêmes. Au-delà de primer les plus dynamiques, un enjeu existe à hisser le niveau de qualité et d'excellence de la filière prise dans son ensemble.

Cette reconnaissance quantitative et qualitative des initiatives d'excellence a pour objectif de promouvoir le savoir-faire des entreprises TIC au sein du Pôle en termes d'image, de communication, de marketing aux niveaux endogène et exogène (salons...). In fine, cela valorisera la filière et favorisera une émulation au sein du Pôle.

3.6 Le Plan d'actions et les dispositifs mobilisés

Le tableau ci-dessous reprend les 6 pistes d'actions déterminées dans l'étude, qui deviennent les axes du plan d'action proposés. En cohérence avec les choix délibérés d'initier un Pôle d'Excellence chacun de ces 6 axes répond à des objectifs de structuration de la filière. Pour chaque axe, les dispositifs d'accompagnement mobilisables ou à mobiliser sont exposés et les actions correspondantes déclinées en phase 1.

Axe 1	Constituer et animer le Pôle d'entreprises TIC
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager une dynamique représentative des entreprises TIC • Faire émerger des actions concrètes de mutualisation et de subsidiarité au sein des entreprises • Créer les bases et les principes d'une culture numérique partagée
Descriptif	<p>Il conviendra en premier lieu de mettre en œuvre une gouvernance partagée au sein du Pôle d'Excellence TIC constitué. Cette organisation sera facilitée par le Dispositif d'adhésion à une charte (cf : annexe 2) ainsi que par une animation.</p>
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Désigner le Secrétaire Général du Pôle - Présenter aux entreprises TIC la Stratégie de Développement d'un Pôle d'Excellence TIC - Constituer le Pôle d'Excellence au sein d'une Assemblée Générale constitutive - Fédérer les entreprises de la filière en promouvant la démarche à tous en année 1 et ensuite auprès des non-adhérents - Organiser la gouvernance participative - Elaborer la charte - Organiser une concertation entre adhérents autour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ de la création d'un label (définition précise du périmètre pour l'entreprise ou le projet et enfin des conditions d'évaluation et d'obtention) ▪ de l'élaboration d'un plan d'action annuel (identifier les priorités et les nouveaux axes potentiels) - Rechercher une politique de coopération avec des Pôles de compétitivité, d'excellence, existants ou à venir - Animer le collectif des entreprises en vue de créer des synergies, de mutualiser les actions, d'asseoir une culture partagée

Axe 2	Développer les marchés utilisateurs et les nouveaux usages
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Stimuler la demande en favorisant les contacts entre les entreprises TIC et les entreprises des autres secteurs • Ancrer l'usage numérique dans l'ensemble des secteurs porteurs de l'économie insulaire (agroalimentaire ; tourisme ; construction, SAP...) • Accroître la capacité d'innovation et de R&D des entreprises TIC • Inciter les entreprises d'activités transverses à s'approprier ou à développer de nouveaux usages/applications • Elaborer une stratégie de veille
Descriptif	<p>Programme « TIC&PME 2015 » du Gouvernement. Il permet de soutenir la conception et le déploiement d'outils d'échanges électroniques entre entreprises, afin de renforcer les filières et d'améliorer leurs performances et leur compétitivité globale. Des appels à projets sont lancés à cette fin (<i>subventions jusqu'à 40 % du coût des dépenses du projet</i>).</p> <p>Dispositif @CTIC (partenariat avec les consulaires). Il vise à favoriser l'intégration et l'appropriation des systèmes d'information par les entreprises corses (connexes ou autres) par la veille, la sensibilisation face aux enjeux du numérique, le conseil et l'ingénierie en faveur de la structuration du numérique dans l'entreprise au service de sa compétitivité, la structuration des outils numériques de l'entreprise et la formation des chefs d'entreprise et des salariés du numérique. Le vif succès de ce dispositif traduit l'appétence des acteurs et le besoin de poursuivre dans cette voie tout en réajustant le dispositif.</p> <p>Dispositif d'interpénétration des activités TIC et connexes (agences de communication ; production cinématographique et audiovisuelle ; photographie ; imprimerie...). Il permettra le développement de nouveaux usages collaboratifs (passerelle, dynamique d'ensemble, mutualisation des compétences sur des besoins similaires...).</p> <p>Dispositif de veille et d'intelligence économique</p> <p><u>Au niveau stratégique</u>, en repérant les marchés porteurs et l'environnement concurrentiel des TIC, ainsi que les programmes et dispositifs nationaux et européens.</p> <p><u>Au niveau technologique</u> en suivant l'état et l'évolution de son environnement afin d'anticiper les tendances.</p> <p><u>Au niveau juridique</u>, en suivant les réglementations sur la marque, les produits et la propriété industrielle (brevet) et celles qui vont influencer et conditionner l'innovation.</p>
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans le programme « TIC&PME 2015 » et répondre aux appels d'offres lancés par une ingénierie de projets - Assouplir, simplifier et recalibrer le dispositif @CTIC afin de s'y appuyer dans le cadre de la politique du Pôle - Inscrire les travaux dans la SRI (innovations) - Recenser les besoins en IE et inscrire le projet de veille TIC dans le plan de veille stratégique du SRIE (intelligence économique) - S'appuyer sur le partenariat avec I2TC/Incubateur Multimédia <i>Belle de Mai</i> - Faciliter des passerelles naturelles entre secteurs (Web et audiovisuel)

Axe 3	Renforcer les compétences et les ressources humaines
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et qualifier les compétences recherchées au sein de la filière • Mutualiser les formations qualifiantes et développer la formation continue • Faciliter les relations avec les organismes de formation • Faire émerger des couples applications-métiers • Initier la mise en place de formations en alternance • Encourager l'emploi de stagiaires et d'étudiants en alternance
Descriptif	<p>Dispositif d'accompagnement à l'emploi. Il doit permettre la mise en adéquation entre l'offre et la demande de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En améliorant la connaissance des compétences et des entreprises. - En améliorant la captation des nouveaux usages par des nouveaux couples applications-métiers - En mutualisant les compétences sur des besoins similaires entre secteurs proches et faire perdurer certains emplois (intermittents). <p>Dispositif de soutien à la Formation. Il doit permettre la mise en adéquation entre l'offre et la demande par la formation et l'acquisition de compétences au sein du Pôle. Il s'agit d'élaborer un véritable plan de formation pour les chefs d'entreprises et les employés. Cela réclame une définition des orientations à choisir sur le secteur, par des Contrats d'Objectifs s'inscrivant dans le cadre du CPRDF.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des formations in situ pourront être organisées par mutualisation des compétences, des formations à l'extérieur (forte valeur ajoutée) seront également possibles. - Des formations continues au sein du Pôle enrichiront les compétences en interne et éviteront la recherche de compétences requises par recrutements hors de Corse.
Actions	<p>Dispositif d'accompagnement à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier les formations (par GIP « Corse Compétences») - Organiser une veille sur les usages et les métiers - Soutenir la création d'emplois au niveau de l'offre : <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser Cors'emploi (Volet financier ; Volet Intégration étudiants) • Groupe de Travail emploi TIC en Corse (Université ; BTS ; AFPA...) - Créer une bourse aux Curriculum Vitae - Mettre en place un dispositif de recherche d'emploi extérieur à la Corse (Bourse à l'emploi ; Jeunes corses en formation à l'extérieur) <p>Dispositif de soutien à la Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un plan de formation au sein du Pôle - Mutualiser les compétences au sein du Pôle entre entreprises/activités... - Effectuer chaque année un bilan des besoins et les retranscrire au sein d'un nouveau plan de formation en adéquation avec les attentes évaluées

Axe 4	Offrir une palette diversifiée de financement de projets
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les dispositifs d'aides publiques aux besoins de la filière • Augmenter la réactivité de l'action publique vis-à-vis des entreprises • Cibler des actions structurantes et lisibles par les entreprises • Favoriser l'accès à la qualité par le label reconnu par le marché
Descriptif	<p>Cet axe réclame une bonne coordination entre les services du SDT et de l'ADEC.</p> <p>Dispositif d'aide aux projets se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mobilisation des aides au travers des outils de la plateforme Corse Financement - la mobilisation des aides dédiées au travers du « fonds régional TIC » déclenchant un moyen de financement direct des projets d'excellence, par un régime d'aide spécifique : le «Contrat Compétitivité TIC» - la détection, l'accompagnement, la co-incubation de projets innovants dans le numérique et le multimédia (partenariat ADEC/I2TC)-Incubateur Belle de Mai) <p>Dispositif d'accès à la qualité autour de l'obtention de labels reconnus (projets et/ou entreprises)</p> <ul style="list-style-type: none"> - la labellisation : destinée aux projets d'excellence et d'envergure, elle devra permettre d'accéder aux financements spécifiques issus du «Fonds Régional TIC »
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer le fonds d'aide dédié - Organiser le soutien aux projets à fortes potentialités et leur accès à la qualité - Développer l'ingénierie à l'aide publique

Axe 5	Améliorer l'environnement des entreprises
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des espaces dédiés et adaptés aux entreprises TIC existantes et naissantes • Accéder à des offres de connexion haut débit et très haut débit adaptées aux entreprises TIC. • Accéder à un environnement technique et logistique performant (data center, secrétariat partagé, e-logistique ...)
Descriptif	Dispositif de création et de mise en œuvre d'un environnement d'accueil favorable aux entreprises adhérentes par la mise en place de locaux d'entreprises, de services partagés, d'infrastructures partagées.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser les moyens <ul style="list-style-type: none"> • Locaux • Equipements partagés • Services partagés • Salles de réunion et co-working • Ressources humaines (Animateurs, autres ressources, etc.) • Environnement numérique ; Raccordement haut débit - Construire un bâtiment « clés en main » répondant à cette logique d'environnement synergétique et partagé

Axe 6	Renforcer les outils commerciaux et marketing
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le savoir-faire de la filière en Corse et hors de Corse • Assurer la présence de la filière dans les salons vitrines des TIC dans le monde. • Renforcer la visibilité commerciale des entreprises TIC insulaires par Internet (e-commerce, e-tourisme, e-marketing...)
Descriptif	<p>Dispositif de conquête commerciale au niveau national et international.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille sur les marchés publics et appels d'offre nationaux et internationaux. - Stimulation du marché local (politique de promotion) - Politique de conquête de nouveaux marchés - Politique de valorisation de la filière TIC hors de Corse (via l'entreprise ou son représentant au sein des stands dans des grands salons internationaux comme le CeBIT par exemple) - Promotion marketing de la filière (site portail de la filière ; référencement ; site d'entreprises de la filière)
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de marchés hors de Corse (dynamique de collaboration, dynamique export, etc) - Lever une demande - Faire rencontrer les adhérents du Pôle avec le « pôle d'expertise sectoriel TIC » d'Ubifrance afin de bâtir une pré-étude et construire un plan d'actions à l'international - Adhésion au pavillon France Ubifrance

CHAPITRE 4 : MISE EN ŒUVRE DU POLE D'EXCELLENCE TIC Corse - PHASES 2 & 3

A partir de 2015, un bilan de la phase 1 sera réalisé sur la base de l'analyse des indicateurs de suivi des entreprises du Pôle, mais également d'une enquête auprès de l'ensemble des entreprises adhérentes. Cette évaluation s'appuiera sur des aspects quantitatifs (formulé dans le tableau) et qualitatifs qui seront définis en concertation avec les entreprises adhérentes.

Thématiques	Indicateurs
Gouvernance et animation	<p>Nombre total d'adhérents au Pôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Dont entreprises ; <ul style="list-style-type: none"> - Par taille - Par domaine d'activités (cf. : nomenclature) - Appartenant à un groupe français ; - Appartenant à un groupe étranger ; → Dont laboratoires de recherche ; → Dont organismes de formation. <p>Nombre d'événementiels soutenus par le Pôle ;</p> <ul style="list-style-type: none"> → Dont professionnels <ul style="list-style-type: none"> - En France - A l'étranger → Dont autres. <p>Nombre d'entreprises du Pôle ayant participé à des événementiels nationaux ou internationaux</p> <p>Nombre de participations du Pôle à des événementiels</p> <ul style="list-style-type: none"> → Dont nationaux → Dont internationaux <p>Nombre d'appels à projet lancés par le Pôle. Nombre d'appels à manifestation lancés par le Pôle.</p>
Projets	<p>Nombre de projets labellisés par le Pôle durant l'année ;</p> <ul style="list-style-type: none"> → Dont le porteur de projet est : <ul style="list-style-type: none"> - une PME ; - une association ; - une personne physique ; → Qui implique au moins une entité localisée : <ul style="list-style-type: none"> - hors de Corse ; - hors de France. <p>Nombre de projets retenus pour un financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Dont Collectivité Territoriale de Corse ; → Dont Corse Financement ; → Dont secteur bancaire ; → Dont appel à projet européen ; → Dont POE-FEDER ; → Autres.

	<p>Budget prévisionnel des projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'organismes publics de recherche impliqués dans un projet labellisé. → Nombre de produit par critère de labellisation <ul style="list-style-type: none"> - Innovation ; - Image valorisante ; - Eco-conditionnalité ; - Retombées socio-économiques.
Attractivité Territoriale	<p>Localisation géographique des membres du Pôle ;</p> <p>Nombre d'établissements membres du Pôle durant l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Dont correspondant à la création pure d'une entreprise ; → Dont correspondant à la création d'un établissement appartenant à une entreprise préexistante
Indicateurs économiques et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Chiffre d'affaires des membres du Pôle ; - Nombre d'entreprises incubées ou abritées au sein d'une pépinière d'entreprise ; - Nombre de salariés des entreprises membres du Pôle ; - Masse salariale des entreprises membres du Pôle ; - Nombre de salariés des établissements membres du Pôle ; - Masse salariale des établissements membres du Pôle.
Gestion des compétences	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations mises en place suite à une demande explicite du Pôle
Rayonnement international	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises accompagnées par le Pôle dans une action de promotion commerciale et de partenariat à l'étranger ; - Chiffre d'affaires à l'exportation des PME impliquées dans le Pôle ; - Nombre d'implantations d'entreprises étrangères réalisées durant l'année sur le territoire du Pôle. - Nombre d'entreprises avec des capitaux étrangers
Financement privé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mises en relation par le Pôle de PME avec des « <i>business angels</i> » et des capitaux risquerurs ; - Nombre de levées de fonds par les PME membres du Pôle ; - Montant des levées de fonds par les PME membres du Pôle.
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de brevets déposés durant l'année dans le cadre de projets labellisés par le Pôle ; - Autres titres de propriété intellectuelle déposés durant l'année dans le cadre des projets labellisés par le Pôle ; - Nombre d'articles scientifiques parus durant l'année dans le cadre d'un projet labellisés par le Pôle ; - Nombre de communications scientifiques de rang national et international soumises à comité de sélection durant l'année dans le cadre des projets labellisés par le Pôle.

Le plan d'actions de la phase 2 sera défini sur la base des résultats de cette évaluation, mais également aux vues des nouveaux enjeux et de l'évolution du marché. La gouvernance ainsi que les mécanismes et dispositifs de soutien seront ajustés.



Annexe 1 : « VII. Conclusion : Les piliers de la filière TIC Corse » : Extrait de l'Etude sur la filière TIC en Corse réalisée par le cabinet INNO TSD pour le compte de la CTC (juin 2011)

Le secteur des TIC est important pour l'économie Corse, car il représente un domaine où les contraintes géographiques sont les moins sensibles. Il s'agit en effet d'une activité majoritairement basée sur la matière grise (avec donc peu de logistique) qui, moyennant de bons réseaux de Haut débit et du personnel compétent, peut se mettre en place partout dans le monde, quelle que soit la distance avec les clients. L'insularité de la Corse en premier lieu, son habitat dispersé en second lieu, et la faiblesse de ses infrastructures routières et ferroviaires en troisième lieu, sont donc des contraintes moins fortes pour ce domaine que pour tous les autres.

C'est aussi un secteur important pour la Corse, car il innove et stimule toutes les autres activités économiques de la Corse comme le tourisme, l'agroalimentaire, le transport, le commerce et l'artisanat. Il permet aussi de faire des progrès sur la consommation de l'énergie (smart grid) et sur l'éco-construction (gestion de l'énergie et domotique).

Enfin c'est un secteur important pour développer le lien social sur le territoire et apporter à tous les habitants des services en termes de culture, de santé et de service social.

Enfin ce marché est en pleine explosion et la demande est croissante sans qu'on puisse en voir les limites, tellement de nouvelles applications émergent chaque jour.

Il ya donc pour les décideurs Corses beaucoup de raisons pour qu'ils s'intéressent à ce secteur et ce, d'autant plus que le tissu d'entreprises liées à cette activité est important. De 250 à 300 entreprises représentant près de 650 à 850 emplois ont été recensés. Certes il y a beaucoup parmi elles de jeunes (47 % ont moins de 5 ans) entreprises avec peu d'employés (49 % n'ont pas de salarié), mais aussi de belles entreprises ayant trouvé un marché insulaire et autre (Octaedra, Sitec, Webzine maker). Il faut aussi prendre en compte les efforts et investissements faits pour couvrir l'ensemble du territoire avec une offre Haut Débit.

Deux grands axes d'actions sont à travailler :

- Tout d'abord le plus urgent et essentiel, celui de structurer le tissu économique existant.

En effet, ce dernier est très émietté, ce qui empêche les synergies et les gains de compétitivité entre les entreprises et ce qui réduit la notoriété et l'image de ces compétences sur le territoire insulaire et en dehors. Les entreprises ont exprimé de nombreux besoins qui peuvent se traiter au niveau collectif et le rôle de la collectivité publique (CTC, Etat, autres collectivités) est d'accompagner les entreprises à répondre à ces besoins (et non à se substituer à elles). Dans le rapport, cet axe d'actions a été appelé développement endogène.

- L'autre axe consiste à faire de cette filière une filière d'excellence de la Corse économique et donc de réussir à créer un triptyque formation-recherche-entreprise de notoriété européenne, voire internationale. Cette action doit

permettre de dépasser le seul marché insulaire et d'attirer constamment des activités et richesses sur le territoire. L'étude montre que cet objectif ne peut s'atteindre qu'avec un apport exogène. Cela peut être un grand donneur d'ordre public ou privé qui permette de développer des compétences, de faire appel à des prestataires corses, d'accroître la notoriété (comme les Pays de Loire avec le génie logiciel en systèmes d'information stimulé par des délocalisations de services publics). Ce peut être un grand centre de recherche ou de normes qui attire autour de lui un tissu d'entreprises qui veulent bénéficier des compétences ou des futures réglementations (comme Sophia-Antipolis avec l'Etsi ou l'île de Madère avec l'astronomie). Ce peut être enfin un grand centre de formation qui attire des entreprises à la recherche de profils adaptés.

Toutes ces actions nécessitent un lobbying politique fort vers des instances publiques et privées en mettant en place toutes les conditions pour garantir le succès de l'implantation (Haut-Débit, foncier et/ou immobilier, logement des personnels, accès aux services publics (crèche, école, santé...), aides financières...).

La distribution des agences de régulations et des grandes infrastructures scientifiques en Europe montre que chaque territoire peut prétendre à accueillir des outils de cette sorte. Les investissements du Grand Emprunt, les appels à projet sur l'économie numérique, le soutien de santé à domicile et la problématique de la dépendance sont autant de sujets où la Corse pourrait se mettre en Pôle position, lancer des actions pilotes avec l'objectif de les généraliser et devenir tête de réseau nationale ou européenne.

En ce qui concerne le développement endogène, qui peut d'ailleurs servir d'argumentaire et de soutien à la politique exogène, plusieurs actions précises et concrètes ont été cernées, notamment avec le concours des entreprises.

- La mise en réseau des entreprises pour assurer de façon pérenne les échanges d'information entre les entreprises, stimuler les synergies entre elles, faire remonter les besoins et éventuellement être opérateur d'actions collectives qui seraient menées. Le succès d'une telle structure repose sur un bon climat de confiance, la légitimité et la représentativité et l'assurance d'une équité dans les retombées. Plusieurs éléments dans les statuts permettent d'obtenir cela. Des collèges pour la représentativité (un par métier), une présidence tournante, une ingénierie du montage faite par la collectivité (CTC), un animateur dédié et indépendant des entreprises, une prise en main par les entreprises (la collectivité fait l'ingénierie de montage, soutient les actions et l'animation).
- Des synergies en matière de ressources humaines en facilitant le recrutement de cadres à l'extérieur de la Corse par une bourse aux emplois commune (jobboard) car nombre d'entreprises ont chacune leur démarche individuelle avec des coûts élevés et dupliqués, une absence de notoriété, une perte de temps. Aussi en mutualisant des formations continues afin de ne plus envoyer le personnel sur le continent, mais bien de faire venir le formateur en Corse : gain de coûts et de temps pour les entreprises. Egalement, en faisant remonter à l'université, à l'école d'ingénieurs, aux lycées et BTS, les besoins des entreprises, sachant qu'on travaille là sur des temps relativement longs (3 à 5 ans) et qu'il faut donc une vision stratégique des besoins en

compétences. La structure de mise en réseau pourrait travailler à la formalisation de ces actions.

- Des synergies en matière de promotion des savoir-faire à destination des clients corses, mais aussi des autres acheteurs. Il s'agirait de remettre sur pied un salon de type Corsica web à Ajaccio ou la section TIC à la foire de Bastia de façon à ce que les entreprises corses puissent montrer leur savoir-faire. Une participation des entreprises à des salons à l'extérieur sur un même stand avec une labellisation CTC est également demandée par les entreprises pour faire connaître le savoir-faire Corse et son professionnalisme.

Parallèlement des actions de sensibilisation à l'usage des TIC seront nécessaires en direction du tissu économique corse (site web, e-Commerce, CRM, etc) afin d'ouvrir l'appétence pour les TIC.

- Des synergies en matière de foncier et d'immobilier. Les entreprises ont besoin de s'installer dans des endroits bien desservis par la fibre optique et le Haut Débit, mais aussi par les transports et voies de communication. Certaines ont aussi besoin de pouvoir louer des locaux de façon évolutive. Enfin d'autres souhaiteraient avoir des locaux partagés avec des services d'accompagnement. Il faut donc que les collectivités au premier rang desquelles se trouvent les agglomérations de Bastia et Ajaccio mettent en place un projet de ce type, avec une offre foncière et immobilière, sur lequel les entreprises auront toutes facilités pour s'installer, bouger et éventuellement acheter. La logique patrimoniale est forte dans les entreprises corses, il faut donc pouvoir offrir cette possibilité d'acquisition.
- Des synergies en termes de présentation des programmes et appels à projets existants au niveau national et européen, et aussi régional, qui donnent la possibilité aux entreprises de développer leur savoir-faire et leur notoriété et aussi d'avoir des aides financières. Il faut donc une information sur les opportunités et une aide au montage des dossiers.

Bien entendu, ce plan d'actions sur l'endogène doit continuer d'inclure le développement des infrastructures de télécommunications.

En conclusion, il y a une forte demande des entreprises pour une animation et des actions collectives : saisissons cette opportunité.

Annexe 2 : La Charte d'adhésion au Pôle d'Excellence TIC

La première mission du Secrétaire Général du Pôle sera de lancer une concertation avec un panel représentatif d'entreprises et d'institutionnels afin de rédiger la charte.

- Celle-ci devra définir les critères d'entrée
 - démontrer un savoir-faire
 - donner une image valorisante de la profession.
 - porter un projet à caractère innovant et ambitieux
 - montrer des signes de probables labellisations (entreprise et/ou projet)
 - agir dans l'intérêt et l'émulation de la filière
 - agir pour le développement des compétences
 - gratuité du droit d'entrée (phase 1)
 - ...
- Les principes et actions du Pôle auxquels devront souscrire les adhérents

L'objectif est d'apporter une plus-value aux adhérents en favorisant le développement économique, technique et/ou organisationnel de leur structure.

- représentation des intérêts de la profession
- élaboration d'un espace de propositions et de remontées des besoins
- développement de la compétitivité globale notamment par des actions groupées : stands salons, réunions/débats, formation, ateliers...
- création d'un annuaire des savoir-faire pour faciliter les partenariats stratégiques locaux
- création d'espaces de diffusion et d'échanges d'information (inventaire des appels d'offres publics)
- outils à disposition (matériels, logiciels, licences...)
- collaboration/favorisant les synergies et la mutualisation
- recensement des besoins en ressources humaines et formations associées
- veille
- ambition label qualité (projets et/ou entreprises)
- amélioration de la qualité professionnelle
- amélioration de l'image et promotion globale
- ...
- Obligation des adhérents
 - échanger, collaborer et partager dans un esprit constructif
 - afficher son offre
 - exercer son activité dans le respect de la législation
 - respecter la confidentialité
 - ...

Annexe 3 : « Contrat de Compétitivité TIC »

Pôle d'Excellence TIC

Contrat Compétitivité TIC

Le Contrat Compétitivité TIC est une mesure spécifiquement dédiée au secteur d'activité des Technologies de l'Information et de la Communication utilisable uniquement dans le cadre du Pôle d'excellence. Il est destiné à accompagner un porteur de projet pour le financement d'un programme de création ou de développement d'activité sur une période de trois ans.

A ce titre il permet d'intégrer le financement des besoins en investissement et/ou en fonctionnement dans la limite du seuil « de minimis » sur une période de trois ans.

Condition d'éligibilité aux aides de la Collectivité Territoriale de Corse

- **Le contrat compétitivité TIC est mobilisable uniquement dans le cadre du Pôle d'Excellence dédiée au secteur des Technologies de l'Information et de la Communication en Corse.**

Peuvent bénéficier de cette aide les entreprises quelle qu'en soit la forme juridique, ayant pour objet une des activités non exclues par le présent règlement. Cette mesure s'applique également aux personnes physiques (chercheurs, ingénieurs, doctorants,..), aux porteurs de projets de création d'entreprise, aux laboratoires de recherches publics ou privés et aux structures associatives dans le respect des règles communautaires en vigueur.

Concernant les entreprises, ces dernières doivent être inscrites, agréées ou enregistrées, conformément aux textes législatifs et réglementaires qui les régissent, depuis moins de douze mois à la date où elles présentent leur demande.

Toutefois, en raison des encadrements communautaires, ne peuvent pas bénéficier de cette aide les entreprises exerçant leur activité dans les secteurs de l'industrie charbonnière, de la sidérurgie, de la construction navale, de la pêche, de l'agriculture et des transports et les SCI.

Le soutien financier acquis au terme du présent règlement doit concourir directement au financement de la création et/ou à l'extension de l'activité économique et/ou de recherche-développement dans l'un des secteurs du Pôle.

Assiette, taux et intensité de l'aide

Le Contrat de Compétitivité TIC est une aide non notifiée et financée en totalité sur le budget de la Collectivité Territoriale de Corse. Cette aide se conforme au régime d'exemption de minimis). Le taux d'intensité de l'aide est déterminé par le Secrétariat Général du Pôle, assurée par l'ADEC, après proposition du Conseil de Gouvernance.

L'aide peut couvrir les investissements matériels ainsi que les investissements immatériels liés au projet.

Les dépenses éligibles comprennent ainsi :

- Les frais de personnels (prix de l'heure) ;
- Les frais généraux et les achats consommés ou incorporés ;
- Les prestations externes (études, propriété industrielle,...) ;
- Les investissements matériels affectés au programme ;
- Les frais de formation pour l'acquisition d'une compétence ou d'un brevet permettant la pratique de l'activité.

La durée de l'aide, définie lors de l'instruction, est limitée à 3 ans. Elle est versée selon les modalités notifiées au bénéficiaire par le Conseil Exécutif de Corse. L'aide est versée selon les termes du Contrat de Compétitivité TIC passé entre le bénéficiaire et la Collectivité Territoriale de Corse.

Procédure d'instruction

- La date de dépôt de la déclaration d'intention auprès du Secrétariat Général du Pôle fait foi. L'éligibilité de la demande est vérifiée lors de l'instruction.
- Lorsque le dossier est complet, le Secrétariat Général du Pôle élabore le rapport d'instruction qui sera soumis directement au Conseil Exécutif de Corse qui valide l'assiette subventionnable et les modalités de financement du projet. Le Président du Conseil Exécutif de Corse notifie ensuite l'aide au bénéficiaire.

Liquidation de l'aide

Par la suite, le Contrat de Compétitivité TIC (sous la forme d'un arrêté attributif de subvention ou d'une convention de paiement) est établi formalisant l'objet et la durée du programme ainsi que les modalités de versement de l'aide (y compris l'avance éventuellement consentie) et le suivi du programme.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 12 / AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT APPROBATION DU PLAN STRATEGIQUE
EN FAVEUR DE LA FILIERE TIC EN CORSE
ET DE LA CREATION D'UN PÔLE D'EXCELLENCE TIC EN CORSE**

SEANCE DU

L'An deux mille douze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

CONSIDERANT les orientations de la feuille de route du développement économique de la Collectivité Territoriale de Corse souhaitant encourager les filières et secteurs d'activités ayant une forte potentialité économique,

CONSIDERANT que les Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C) sont un levier stratégique de développement économique pour le Corse,

CONSIDERANT la capacité des investissements dans l'économie numérique à démultiplier les gains de productivité, à accroître la compétitivité de l'ensemble des secteurs de l'économie,

CONSIDERANT la nécessité de structurer et de mettre en synergie les acteurs de cette filière,

CONSIDERANT le besoin de diversifier l'économie, de stimuler l'ensemble des secteurs économiques, de favoriser la cohésion sociale et d'améliorer l'attractivité du territoire,

CONSIDERANT la faculté des TIC à s'inscrire dans un modèle développement durable compatible avec une société de la connaissance et du savoir,

CONSIDERANT que le développement des TIC constitue un enjeu d'avenir pour le développement économique, social et culturel de la Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse, relatif à la stratégie de développement et à la mise en œuvre d'un Pôle d'excellence en faveur des entreprises de la filière TIC tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE les modalités organisationnelles, techniques et financières de mise en œuvre du Pôle d'excellence TIC telles qu'exposées dans le rapport.

ARTICLE 3 :

APPROUVE la mise en place opérationnelle du Pôle d'Excellence TIC en trois phases dont la première sera assurée par la CTC (ADEC et SdT) en termes de portage juridique et de fonctionnement.

ARTICLE 4 :

APPROUVE le dispositif de gouvernance et de pilotage du Pôle d'Excellence TIC, composé :

- d'un Conseil de Gouvernance
- d'un Directoire
- d'un Comité Scientifique
- d'un Comité des Financeurs

- de quatre collègues :
 - Intégration des systèmes d'information et informatiques d'entreprises ;
 - Web application et applications mobiles ;
 - Autres activités et incubation de projets ;
 - Compétences Emploi - Formation - Recherche et Innovation.

ARTICLE 5 :

APPROUVE le principe d'une gouvernance allégée, ses modalités et le plan d'actions associé en phase 1.

ARTICLE 6 :

DIT qu'afin d'assurer l'ensemble de ses missions de structuration et de financement de projets d'excellence, le Pôle bénéficiera des financements au titre des fonds régionaux et communautaires.

ARTICLE 7 :

APPROUVE le dispositif Contrat Compétitivité TIC et dit que ce dernier ne sera mobilisable que sur les projets ayant bénéficié d'une labellisation.

ARTICLE 8 :

DIT que l'animation du Pôle sera assurée par un Secrétariat Général composé d'un agent déjà en fonction à l'ADEC.

ARTICLE 9 :

PREND ACTE du plan de financement prévisionnel du Pôle jusqu'en 2015 (phase 1).

ARTICLE 10 :

DIT d'une part, qu'il sera réalisé au terme de la phase 1 une évaluation des actions conduites par la stratégie mise en place et une enquête auprès des entreprises adhérentes, et d'autre part, qu'à l'issue de cette première phase, des objectifs de résultats seront fixés par le Conseil de Gouvernance.

ARTICLE 11 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Président de l'ADEC à prendre toutes mesures et tous actes destinés à mettre en œuvre la présente délibération.

ARTICLE 12 :

DIT que l'Agence de Développement Economique et de la Corse et le Service de Développement Technologique seront, en étroite collaboration, en charge du soutien à la dynamique du Pôle durant la phase 1.

ARTICLE 13 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Dominique BUCCHINI